

## Séance du comité administratif du 6 février 2024

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 6 février 2024, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes  
M. Jean-François Labbé, maire de la ville de Plessisville  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste  
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 9 janvier 2024 – Procès-verbal – Approbation
5. Administration
  - 5.1 Salon de l'alimentation – Contribution financière – Autorisation
  - 5.2 Bilan de la formation du personnel de la MRC – Dépôt
  - 5.3 Bilan de la formation du personnel du SSIRÉ – Dépôt
6. Ressources humaines
  - 6.1 Développement du territoire – Recrutement – Offre de service – Autorisation
  - 6.2 Tourisme et culture – Direction par intérim – Nomination
  - 6.3 Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation
  - 6.4 Aménagement du territoire et Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation
  - 6.5 Service de l'évaluation foncière – Ouverture de poste – Autorisation
  - 6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Adjointe administrative – Embauche – Autorisation
  - 6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Congé sans solde – Autorisation
  - 6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Stagiaires en prévention – Autorisation
7. Ingénierie
  - 7.1 Budget d'opération 2024 – Approbation
8. Finances
  - 8.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
  - 8.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

### **1. Ouverture de la séance**

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## Séance du comité administratif du 6 février 2024

---

### **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

CA-2024-02-020 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Ordre du jour – Adoption**

---

CA-2024-02-021 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Séance ordinaire du 9 janvier 2024 – Procès-verbal – Approbation**

---

CA-2024-02-022 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 9 janvier 2024;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. Administration**

---

#### **5.1 Salon de l'alimentation – Contribution financière – Autorisation**

---

CA-2024-02-023 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable prend la relève de la Ville de Plessisville pour l'organisation du Salon de l'alimentation qui aura lieu le 21 mars 2024 au Carrefour de L'Érable;

ATTENDU QUE les objectifs de cet événement sont principalement de favoriser l'achat local et le maillage entre les producteurs et les institutions;

ATTENDU QUE cet événement permettra de valoriser nos producteurs et sera une occasion pour les résidents de la MRC de L'Érable de mieux connaître les productions locales;

ATTENDU QUE les objectifs du Salon sont en lien avec le projet « Laboratoires d'innovations bioalimentaires : communauté de fermiers » dont la MRC s'était engagée lorsqu'elle avait mis un terme au projet, de réaliser certaines actions qui favoriseraient, entre autres, la reconnaissance du milieu agricole et le maillage entre les producteurs et institutions;

ATTENDU le document soumis par le service de développement du territoire en date du 29 janvier 2024, un montant de 2 000 \$ serait nécessaire pour la promotion de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution financière de 2 000 \$ pour la promotion du Salon de l'alimentation, à même les activités financières de l'année courante – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 Bilan de la formation du personnel de la MRC – Dépôt**

---

CA-2024-02-024 ATTENDU QU'en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, tout employeur, dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède le montant fixé par règlement du gouvernement, est tenu de participer au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des dépenses de formation admissibles un montant représentant au moins 1 % de sa masse salariale;

ATTENDU le bilan de la formation soumis du personnel de la MRC de L'Érable pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du bilan de la formation du personnel de la MRC pour l'année 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.3 Bilan de la formation du personnel du SSIRÉ – Dépôt**

---

CA-2024-02-025 ATTENDU QU'en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, tout employeur, dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède le montant fixé par règlement du gouvernement, est tenu de participer au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des dépenses de formation admissibles un montant représentant au moins 1 % de sa masse salariale;

ATTENDU le bilan de la formation soumis du personnel du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du bilan de la formation du personnel du SSIRÉ pour l'année 2023, tel que soumis.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Ressources humaines**

---

### **6.1 Développement du territoire – Recrutement – Offre de service – Autorisation**

---

CA-2024-02-026 ATTENDU la difficulté de recrutement d'un conseiller aux entreprises (volet stratégie et analyse financière);

ATTENDU l'instabilité du personnel à ce poste depuis 2020;

ATTENDU la nécessité d'assurer une stabilité à l'équipe du service de développement du territoire;

## Séance du comité administratif du 6 février 2024

---

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Brio RH pour le recrutement d'un conseiller principal aux entreprises (stratégie et analyse financière), comprenant notamment le service de chasse de tête et d'affichage sur des sites spécialisés, au montant maximal de 8 865 \$, plus les taxes applicables, facturable mensuellement selon les heures travaillées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Brio RH datée du 30 janvier 2024 au montant de 8 865 \$, plus les taxes applicables et, si nécessaire, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2024 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.2 Tourisme et culture – Direction par intérim – Nomination

---

CA-2024-02-027

ATTENDU l'absence prolongée de la directrice au tourisme et à la culture depuis le 5 juillet 2023;

Résolution corrigée par la résolution numéro CA-2024-03-040 adoptée le 5 mars 2024.

ATTENDU QUE depuis cette date, le directeur général de la MRC assure l'intérim de ce poste;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un directeur par intérim jusqu'au retour de la directrice au tourisme et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

DE NOMMER M. Steve Garneau, directeur par intérim au tourisme et à la culture, rétroactivement au 24 janvier 2024 et jusqu'au retour de la titulaire du poste;

D'AUTORISER le directeur général à mettre en application la présente résolution selon les conditions prévues à la Politique de conditions de travail des employés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.3 Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation

---

CA-2024-02-028

ATTENDU le départ pour congé de maternité, prévu le 23 juin 2024, de M<sup>me</sup> Isabelle Hallé, conseillère en promotion du territoire;

ATTENDU les besoins en promotion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller en promotion du territoire en remplacement d'un congé de maternité, poste à contrat à durée déterminée, à temps plein;

D'AUTORISER le directeur général à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 Aménagement du territoire et Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation**

---

CA-2024-02-029 ATTENDU le rapport réalisé en 2023 de la révision de la structure organisationnelle dans le contexte d'expansion de la MRC, ayant notamment pour objectif de présenter les constats et proposer des recommandations;

ATTENDU QUE parmi les constats observés lors de cet exercice, un soutien administratif devrait notamment être offert au service de l'aménagement du territoire et à l'équipe de Tourisme et culture;

ATTENDU QUE l'une des opportunités d'amélioration est de revoir la structure organisationnelle de la MRC en ajoutant un adjoint administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif pour le service de l'aménagement du territoire et pour Tourisme et culture, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur de l'aménagement à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2024 – Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.5 Service de l'évaluation foncière – Ouverture de poste – Autorisation**

---

CA-2024-02-030 ATTENDU les besoins au service de l'évaluation foncière, notamment pour les visites de propriétés et le maintien d'inventaire;

ATTENDU QUE les ressources financières nécessaires à l'embauche d'un stagiaire à temps plein durant la saison estivale et à temps partiel durant l'année scolaire sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de stagiaire en évaluation, poste à temps plein pendant la saison estivale 2024, avec possibilité d'un poste à temps partiel pendant les études;

D'AUTORISER la directrice du service de l'évaluation à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2024 – Évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Adjointe administrative – Embauche – Autorisation**

---

CA-2024-02-031 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2023, a adopté la résolution numéro 2023-11-336 autorisant l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M<sup>me</sup> Élisabeth Bélanger à titre d'adjointe administrative, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 4 mars 2024, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Congé sans solde – Autorisation**

---

CA-2024-02-032 ATTENDU QUE l'employé ayant le numéro 70278 a fait la demande d'un congé sans solde d'une durée d'environ sept mois;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER le congé sans solde de l'employé ayant le numéro 70278, effectif à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 pour un retour prévu le 8 septembre 2024.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Stagiaires en prévention – Autorisation**

---

CA-2024-02-033 ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'étude en prévention des incendies offert par le Cégep de Victoriaville, un des cours du programme nécessite un stage de 75 heures avec un préventionniste dans un service incendie;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) accepte à l'occasion des stagiaires en sécurité incendie afin d'aider les élèves à obtenir leur diplôme;

ATTENDU QUE le stage est non rémunéré et que l'assurance responsabilité est à l'entière responsabilité du Cégep de Victoriaville;

ATTENDU QUE trois pompiers du SSIRÉ ont présenté une demande de stage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER MM. Jonathan Boivin, Alexandre Cloutier et Steve Rouillier à se prévaloir d'un stage de 75 heures chacun avec le département de prévention en incendie du SSIRÉ, du 28 février au 15 mars 2024.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. Ingénierie**

---

**7.1 Budget d'opération 2024 – Approbation**

---

CA-2024-02-034

ATTENDU QUE le service de l'ingénierie nécessite chaque année diverses dépenses de fonctionnement pour la planification des projets;

ATTENDU le budget d'opération soumis pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER le budget d'opération du service de l'ingénierie pour l'année 2024, soumis par le directeur du service en date du 31 janvier 2024, représentant une somme de 92 973 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement des dépenses prévues à même les activités financières de l'année courante – Ingénierie.

Les représentants de la ville Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au service de l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Finances**

---

**8.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation**

---

CA-2024-02-035

Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de février 2024, comme suit :

**Prévisions des dépenses**

<u>Réquisition</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
4495	BuroPro (divers)	431,98 \$
4496	Termic (entretien préventif 2024)	1 485,00 \$
4497	Groupecho GGO (abonnement semaine commerciale)	840,62 \$
<b>TOTAL :</b>		<b><u>2 757,60 \$</u></b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

**Ratifications des dépenses**

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Vertisoft (services techniques sept.)	153,00 \$
Marc-André Gauthier (remboursement Amazon desktop)	1 155,45 \$
L'Érable en Or (bande-annonce magazine)	689,00 \$
Mégaburo (réparation copieur)	455,63 \$
Isabelle de Blois (2 <sup>e</sup> versement - Sculpteurs de territoire)	500,00 \$
Léa Garneau (honoraires - Tourisme)	255,30 \$
Wood Wyant (produit d'entretien)	516,97 \$
EMP inc. (travaux - Forêt)	1 413,65 \$
Ville de Princeville (montant pour procès - dossier PLBF)	310,78 \$
Kaven Massé (remboursement Amazon - bureaux)	519,98 \$
Telmatik (frais fixes et téléphoniques PAIR)	690,00 \$
Services sanitaires Denis Fortier inc. (vidange toilettes 2023)	540,00 \$
Pierre-Gabriel Gosselin (remboursement livre)	35,65 \$
FQM (frais partage position UPA)	925,00 \$
Bouches et Oreilles (honoraires pour dossier Éoliennes et Archives Bois-Francis)	168,00 \$

## Séance du comité administratif du 6 février 2024

Termic (réparation thermopompe)	944,50 \$
Burelle (honoraires dossiers évaluation)	692,50 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>9 965,41 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2024-02-036

Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de février 2024, comme suit :

#### Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
02-001	STIP	22	Test d'échelles et étiquettes de chaleur	50,00 \$	1 100,00 \$
02-002	STIP	1	Matériel pour visuel interne O-ring	635,26 \$	635,26 \$
02-003	STIP	1	Calibration des détecteurs de gaz	195,00 \$	195,00 \$
02-004	Extincteur SL	1	Visuel interne cylindre air - caserne 40	2 042,34 \$	2 042,34 \$
02-005	CLR	1	Mise en commun système comm. (achat, installation, etc)	6 000,00 \$	6 000,00 \$
02-006	1200 /Boivin & Gauvin	1	Inspection annuelle outils de désincarcération	719,20 \$	719,20 \$
02-007	AGSICQ	1	Cotisation annuelle AGSICQ	310,00 \$	310,00 \$
02-008	Ville de Princeville	5	Location du site pour pratique examen 2024	255,00 \$	1 275,00 \$
02-009	Marco Leblanc	1	Frais pour re-certification PR (Projet St-Ferdinand)	804,00 \$	804,00 \$
02-010	AGSICQ	1	Séminaire de Prévention (Sébastien Demers)	795,00 \$	795,00 \$
02-011	Hôtel le Germain Charlevoix	2	Séminaire de Prévention (Sébastien Demers)	199,00 \$	398,00 \$
02-012	L'Arsenal	1	Cellule CO <sub>2</sub> pour 4 gaz	365,00 \$	365,00 \$
<b>TOTAL :</b>					<b><u>14 638,80 \$</u></b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

#### Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Coop IGA (divers - activité sociale)	187,48 \$
Centre d'Extincteur S.L. (échange cascades)	1 083,99 \$
Paul-André Fortier (remboursement Dollarama activité sociale)	19,09 \$
Éric Boucher (remboursement repas activité sociale et repas intervention)	445,44 \$
Location d'outils Desjardins (pantalons)	194,85 \$
Odrey Caron (projets de 5 vidéos)	2 500,00 \$
Agrimécanik (pièces)	413,89 \$
Dubois & Frères (capteur de pression, réparation camion)	2 029,29 \$
CAUCA (ajustement frais annuels survi-mobile)	5 001,35 \$
Garage Luc Turgeon (réparation Ford Taurus)	2 708,00 \$
Oxygène Bois-Francs (oxygène)	61,20 \$
Techno-Feu (valve)	1 427,59 \$
EMP inc. (travaux pelle intervention)	1 860,95 \$
Restaurant Le Jaseur (repas intervention)	166,89 \$
Rôtisserie Fusée (repas activité sociale)	891,20 \$
L'Intermarché (repas intervention)	190,26 \$
CMP Mayer inc. (ajustement boyaux)	1 000,00 \$
Ville de Princeville (intervention entraide)	818,42 \$
Armature G. Roy inc. (réparation)	92,00 \$
Serge Carignan (remboursement Salvatoré repas intervention)	376,81 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>21 468,70 \$</u></b>

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. Divers**

---

Aucun point n'est ajouté.

**10. Période de questions**

---

Aucune question.

**11. Levée de la séance**

---

CA-2024-02-037

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier